

GROUPE	29	INSECTICIDE
---------------	-----------	--------------------

Insecticide Carbine™

À VENDRE POUR UTILISATION DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA
RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX ET DANS L'INTERIEUR DE LA COLOMBIE-
BRITANNIQUE SEULEMENT

COMMERCIAL

GRANULÉS DISPERSABLES DANS L'EAU

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT UTILISATION

PRINCIPE ACTIF: Flonicamide..... 50,0 %

Contient 500 grammes de Flonicamide par kilogramme de produit formulé

AVERTISSEMENT – IRRITANT OCULAIRE

NO D'HOMOLOGATION : 34659 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net : 0,5 à 100 kg

ISK Biosciences Corporation
7470 Auburn Road
Suite A
Concord (OH) 44077 (ÉTATS-UNIS)
1-877-706-4640

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE PAS ingérer. Nocif en cas d’ingestion.
Cause l’irritation des yeux. **NE PAS** mettre en contact avec les yeux

Éviter le contact prolongé avec la peau. Laver à fond les parties de la peau exposées avec de l’eau chaude et du savon après avoir manipulé ou utilisé le produit. Retirer les vêtements contaminés et les nettoyer avant de les porter de nouveau.

Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

NE PAS pénétrer ou permettre l’accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 1 jour pour effectuer des activités liées à l’irrigation au moyen de conduites à déplacement manuel impliquant un contact foliaire.
Pour toutes les autres activités après l'application, **NE PAS** pénétrer ou permettre l’accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le DS de 12 heures.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive au-delà de la zone à traiter est minime. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l’équipement d’application et du pulvérisateur.

Respecter les exigences en matière d'équipement de protection individuelle, de contrôle technique et de restriction pour le scénario approprié de mélangeur/chargeur et d'applicateur, comme décrit ci-dessous. Ces restrictions sont nécessaires pour minimiser l'exposition du travailleur. Les applications peuvent être nécessaires sur plusieurs jours ou en utilisant plusieurs applicateurs.

Équipement d’application et contrôles techniques	Équipement de protection individuelle	
	Mélangeur/Chargeur /Nettoyage et Réparations	Applicateur
Aérienne	Une combinaison par-dessus d’une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial)	Une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques ¹ , des chaussettes et des chaussures.
Pulvérisateur à rampe	Une combinaison par-dessus d’une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et une	Une combinaison par-dessus d’une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant

	protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial)	aux produits chimiques ¹ , des chaussettes et des chaussures.
--	--	--

¹Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les abeilles. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison de la culture, ne l'appliquer qu'en soirée, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans la zone de traitement. Pour réduire encore davantage l'exposition des pollinisateurs, consulter le guide « Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides - Pratiques exemplaires de gestion » affiché sur le site Web de Santé Canada (www.canada.ca/pollinisateurs).

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes, des araignées et des acariens prédateurs et parasitoïdes). Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs pour les insectes utiles dans les habitats situés à proximité du site traité, comme les haies ou les terres boisées. Des précautions doivent être prises lors de l'utilisation de ce produit dans un programme de lutte antiparasitaire intégrée où l'on compte sur la présence d'arthropodes utiles.

Toxique pour les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une course d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'urgence : Composez le 1-888-484-7546.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

Entreposer le produit dans le contenant d'origine, dans un endroit sec et sécuritaire à l'écart d'autres pesticides, engrais, et toute nourriture de consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Élimination du contenant : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2026-0315
2026-01-30

CarbineTM est une marque de commerce d'Ishihara Sangyo Kaisha, Ltée

Livret

Insecticide Carbine™

À VENDRE POUR UTILISATION DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA
RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX ET DANS L'INTERIEUR DE LA COLOMBIE-
BRITANNIQUE SEULEMENT

COMMERCIAL

GRANULÉS DISPERSABLES DANS L'EAU

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT UTILISATION

PRINCIPE ACTIF: Flonicamide..... 50,0 %

Contient 500 grammes de Flonicamide par kilogramme de produit formulé

AVERTISSEMENT – IRRITANT OCULAIRE

N° D'HOMOLOGATION : 34659 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ISK Biosciences Corporation
7470 Auburn Road
Suite A
Concord (OH) 44077 (ÉTATS-UNIS)
1-877-706-4640

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE PAS ingérer. Nocif en cas d’ingestion.
Cause l’irritation des yeux. **NE PAS** mettre en contact avec les yeux

Éviter le contact prolongé avec la peau. Laver à fond les parties de la peau exposées avec de l’eau chaude et du savon après avoir manipulé ou utilisé le produit. Retirer les vêtements contaminés et les nettoyer avant de les porter de nouveau.

Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

NE PAS pénétrer ou permettre l’accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 1 jour pour effectuer des activités liées à l’irrigation au moyen de conduites à déplacement manuel impliquant un contact foliaire.
Pour toutes les autres activités après l'application, **NE PAS** pénétrer ou permettre l’accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le DS de 12 heures.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive au-delà de la zone à traiter est minime. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l’équipement d’application et du pulvérisateur.

Respecter les exigences en matière d'équipement de protection individuelle, de contrôle technique et de restriction pour le scénario approprié de mélangeur/chargeur et d'applicateur, comme décrit ci-dessous. Ces restrictions sont nécessaires pour minimiser l'exposition du travailleur. Les applications peuvent être nécessaires sur plusieurs jours ou en utilisant plusieurs applicateurs.

Équipement d’application et contrôles techniques	Équipement de protection individuelle	
	Mélangeur/Chargeur /Nettoyage et Réparations	Applicateur
Aérienne	Une combinaison par-dessus d’une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial)	Une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques ¹ , des chaussettes et des chaussures.
Pulvérisateur à rampe	Une combinaison par-dessus d’une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et une	Une combinaison par-dessus d’une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant

	protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial)	aux produits chimiques ¹ , des chaussettes et des chaussures.
--	--	--

¹Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les abeilles. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison de la culture, ne l'appliquer qu'en soirée, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans la zone de traitement. Pour réduire encore davantage l'exposition des pollinisateurs, consulter le guide « Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides - Pratiques exemplaires de gestion » affiché sur le site Web de Santé Canada (www.canada.ca/pollinisateurs).

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes, des araignées et des acariens prédateurs et parasitoïdes). Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs pour les insectes utiles dans les habitats situés à proximité du site traité, comme les haies ou les terres boisées. Des précautions doivent être prises lors de l'utilisation de ce produit dans un programme de lutte antiparasitaire intégrée où l'on compte sur la présence d'arthropodes utiles.

Toxique pour les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

2026-0315

2026-01-30

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'urgence : Composez le 1-888-484-7546.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

Entreposer le produit dans le contenant d'origine, dans un endroit sec et sécuritaire à l'écart d'autres pesticides, engrais, et toute nourriture de consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Élimination du contenant : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

L'insecticide CarbineTM peut être utilisé contre les organismes nuisibles énumérés sur le sous-groupe de cultures 20A, le sous-groupe de cultures 20B, la luzerne cultivée pour la production

2026-0315

2026-01-30

des semences, les légumineuses - succulentes ou séchées (à l'exclusion du soja) (groupe de cultures 6), et fourrage, paille et foin de plantes autres que les graminées.

Le taux d'application dépend des espèces d'insectes présentes, le degré d'infestation par les insectes, et la quantité de feuilles. Commencer l'application avant que les populations ne commencent à s'accumuler, ou à l'atteinte des seuils économiques d'intervention, conformément aux directives économiques locales. Consulter les directives relatives aux interventions sur le terrain de la coopérative et/ou faire correspondre les applications avec les résultats des dépistages. Il est essentiel de couvrir complètement la plante pour obtenir de bons résultats.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatiques.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Mode d'action

L'insecticide Carbine™ appartient à la classe chimique des nicotinamides. L'insecticide Carbine™ contrôle les organismes nuisibles visés au contact et par ingestion en empêchant leur alimentation de façon rapide et irréversible. Les pucerons peuvent demeurer sur la plante jusqu'à ce qu'ils se dessèchent.

Application par voie terrestre

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Utiliser un pulvérisateur à rampe et à buses muni de buses, de pastilles et de tamis réglé pour donner une distribution et une couverture optimales aux pressions appropriées. Utiliser des buses qui produisent peu de fines gouttelettes de pulvérisation. Ne pas dépasser une pression de pulvérisation de 205 kPa (30 psi), sauf si requis par le fabricant de buses réduisant la dérive. Les pulvérisateurs doivent être ajustés afin que l'orientation des pastilles de buses soit d'au moins 46 cm (18 pouces) au-dessus de la culture. À noter que le chevauchement et les vitesses d'avancement lentes (qui ont lieu lorsqu'on continue de pulvériser en démarrant ou en arrêtant l'appareil, ou lorsqu'on effectue un virage) peuvent libérer des doses d'application excessives.

Application par voie Aérienne

Application par aéronef à pilotage conventionnel : NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent dépasse 16 km/heure à hauteur de vol, au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre moyen-grossier de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological

Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). NE PAS appliquer dans des conditions météorologiques où le taux d'humidité relative est inférieur à 50 % et la température est supérieure de 20°C. Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

L'insecticide Carbine™ peut être appliqué par aéronef sur le sous-groupe de cultures 20A, le sous-groupe de cultures 20B, la luzerne cultivée pour la production des semences, les légumineuses - succulentes ou séchées (à l'exclusion du soja) (groupe de cultures 6), fourrage, paille et foin de plantes autres que les graminées.

Épandre seulement avec un équipement aéronautique réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités spécifiées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés ou un système de positionnement global (GPS).

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

MISES EN GARDE PROPRES AU PRODUIT :

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le titulaire en composant le 877-706-4640. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial ou territorial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes:

Volume: Appliquer la quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 45 litres d'eau par hectare.

Zones tampons de pulvérisation:

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente l'étiquette.

Les zones tampons de pulvérisations spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs,

2026-0315

2026-01-30

les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens/marins.

Méthode d'épandage	Culture		Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un :				
			Habitat d'eau douce d'une profondeur de :		Habitat estuarien/marin d'une profondeur de :		Habitat terrestre :
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Sous-groupe de cultures 20A, Sous-groupe de cultures 20B, luzerne cultivée pour la production des semences, les légumineuses - succulentes ou séchées (à l'exclusion du soja) (groupe de cultures 6), fourrage, paille et foin de plantes autres que les graminées.		0	0	S.O.	S.O.	1
Aérienne	Sous-groupe de cultures 20A, Sous-groupe de cultures 20B, luzerne cultivée pour la production des semences, les légumineuses - succulentes ou séchées (à l'exclusion du soja) (groupe de cultures 6), fourrage, paille et foin de plantes autres que les graminées.	Voilure fixe	0	0	S.O.	S.O.	1
		Voilure tournante	0	0	S.O.	S.O.	1

S.O. = Sans objet (Des zones tampons de pulvérisation pour la protection des habitats estuariens/marins sont sans objet pour les utilisations homologuées uniquement dans les provinces des Prairies (Manitoba, Saskatchewan, Alberta) et à l'intérieur et la région de Peace River en Colombie-Britannique).

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus large (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASABE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Recommandations sur la gestion de la résistance

Pour des fins de gestion de la résistance, il est à noter que l'insecticide Carbine™ contient un insecticide du groupe 29. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide Carbine™ et à d'autres insecticides du groupe 29. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides

sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide Carbine™ ou les insecticides du groupe 29 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles. Éviter d'appliquer plus de 3 pulvérisations consécutives de l'insecticide Carbine™ ou d'autres insecticides du même groupe au cours d'une seule et même saison.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain et la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à ISK Biosciences Corporation au 1-877-706-4640.

Restrictions d'emploi

Ne pas employer ce produit dans des jardins privés.

Restrictions relatives à la rotation des cultures

Les cultures mentionnées sur la présente étiquette peuvent être plantées à n'importe quel temps à la suite de l'application de l'insecticide Carbine™.

Toutes les autres cultures peuvent être plantées après 30 jours suivant la dernière application de l'insecticide Carbine™.

Délai d'attente avant la récolte (DAAR)

Culture	DAAR (en jours)
Sous-groupe de cultures 20A	7
Sous-groupe de cultures 20B	0
Fourrage, paille et foin de plantes autres que les graminées	7
Les légumineuses — succulentes ou séchées, à (l'exclusion du soja) (groupe de cultures 6)	7

Instructions pour le mélange et le chargement

S'assurer que l'équipement de pulvérisation soit propre et sans dépôts de pesticides provenant d'applications antérieures. Remplir le réservoir de pulvérisation à moitié avec de l'eau propre. S'assurer que le système d'agitation agite de façon continue le réservoir de pulvérisation en

2026-0315

2026-01-30

tout temps pour maintenir une bouillie uniforme, et ce, jusqu'à ce que le réservoir soit vidé. Terminer de remplir le réservoir de pulvérisation au niveau voulu.

Ne pas entreposer la bouillie de pulvérisation de l'insecticide Carbine™ pendant la nuit.

Le prémélange de bouillies de l'insecticide Carbine™ dans des réservoirs ravitailleurs est déconseillé. Ne pas préparer une quantité de bouillie supérieure à celle qui est nécessaire pour application immédiate.

Ne pas utiliser d'engrais liquide comme support de pulvérisation pour l'insecticide Carbine™.

Mélanges en cuve

Ce produit peut être mélangé avec un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec ISK Biosciences Corporation au 1-877-706-4640 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Effectuer un essai en bocal avec le(s) produit(s) de mélange en réservoir prévu(s) avant la préparation de grands volumes pour s'assurer de la compatibilité. Utiliser la procédure suivante : 1) Verser les proportions recommandées des produits dans un récipient d'eau approprié, 2) Bien mélanger et 3) Laisser reposer 5 minutes. Si la combinaison reste mélangée ou peut être remélangée facilement, elle est considérée comme physiquement compatible. Toute incompatibilité physique dans le test en bocal indique que l'insecticide Beleaf® 50SG ne doit pas être utilisé dans le mélange en réservoir. Étant donné que toutes les variétés de cultures n'ont pas été testées avec toutes les combinaisons de mélanges en réservoir possibles, la combinaison doit également être testée pour la sécurité des cultures sur une petite partie de la culture afin de s'assurer qu'il n'y aura pas de phytotoxicité.

Nettoyage de l'équipement de pulvérisation

Il faut nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après avoir pulvérisé l'insecticide Carbine™ et avant d'utiliser l'appareil pour toute autre application.

Renseignements relatifs à l'application

Tout équipement d'épandage par voie terrestre et par voie aérienne doit être bien entretenu et étalonné avec l'utilisation d'un support de pulvérisation approprié. Utiliser les gouttelettes les plus grosses possibles qui permettent d'obtenir une bonne suppression des insectes.

2026-0315

2026-01-30

Le feuillage des plants doit être complètement couvert pour une suppression optimale. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture. Lorsque le feuillage des plantes est dense ou que l'infestation par les insectes nuisibles est forte, le volume de pulvérisation doit être augmenté.

Sous-Groupe De Cultures 20A: Bourrache, Crambé, Saliquier, Vipérine, Graine de Lin, Caméline, Vélar d'Orient, Lesquerelle, Lunaire, Limnanthe, Asclépiade, Graine de moutarde, Radis oléagineux, Graine de pavot, Colza, Sésame, Julienne des dames et variétés, cultivars et/ou hybrides de ces denrées (DAAR de 7 jours)

RAVAGE URS	TAUX D'APPLICATION		COMMENTAIRES
	Kilogrammes d'insecticide Carbine™ par hectare	Kilogrammes de principe actif par hectare	
Pucerons	0,12 à 0,16	0,06 à 0,08	Augmenter les taux restant dans cette fourchette en cas d'infestation plus forte par les insectes nuisibles et/ou de feuillage dense des plantes
Réduit les dommages causés par la punaise terne	0,20 (3 applications) ou 0,30 (2 applications)	0,10 (3 applications) ou 0,15 (2 applications)	
Le feuillage des plants doit être complètement couvert pour une suppression optimale. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture. Utiliser un minimum de 94 litres d'eau par hectare lors d'une application par voie terrestre ou un minimum de 45 litres d'eau par hectare lors d'une application par voie aérienne. Lorsque le feuillage des plantes est dense, le volume de pulvérisation doit être augmenté. Appliquer avant que les populations n'atteignent les seuils économiques d'intervention ou lorsque les populations commencent à augmenter, mais avant que des populations dommageables ne soient établies. Faire des dépistages aux champs et traiter de nouveau si nécessaire. Les applications doivent être espacées d'au moins 7 jours. Ne pas appliquer plus de trois fois par année. Ne pas appliquer plus de 0,30 kilogramme d'insecticide Carbine™ par hectare (0,15 kilogramme de p.a. par hectare), par application. Ne pas appliquer plus de 0,60 kilogramme d'insecticide Carbine™ par hectare (0,30 kilogramme de p.a. par hectare), par année.			

Sous-Groupe De Cultures 20B: Souci, Ricin, Gluttier à suif, Euphorbe, Onagre, Jojoba, Graine de niger, Baie d'églantier, Carthame, Stokésie, Tournesol, Oranger des falaises, Thé oléagineux, Vernonie, et cultivars et/ou hybrides de ces denrées (DAAR de 0 jours)

RAVAGEURS	TAUX D'APPLICATION		COMMENTAIRES
	Kilogrammes d'insecticide Carbine™ par hectare	Kilogrammes de principe actif par hectare	
Pucerons	0,12 à 0,16	0,06 à 0,08	Augmenter les taux restant dans cette fourchette en cas d'infestation plus forte par les insectes nuisibles et/ou de feuillage dense des plantes
Réduit les dommages causés par la punaise terne	0,20 (3 applications) ou 0,30 (2 applications)	0,10 (3 applications) ou 0,15 (2 applications)	
Le feuillage des plants doit être complètement couvert pour une suppression optimale. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture. Utiliser un minimum de 94 litres d'eau par hectare lors d'une application par voie terrestre ou un minimum de 45 litres d'eau par hectare lors d'une application par voie aérienne. Lorsque le feuillage des plantes est dense, le volume de pulvérisation doit être augmenté. Appliquer avant que les populations n'atteignent les seuils économiques d'intervention ou lorsque les populations commencent à augmenter, mais avant que des populations dommageables ne soient établies. Faire des dépistages aux champs et traiter de nouveau si nécessaire. Les applications doivent être espacées d'au moins 7 jours. Ne pas appliquer plus de trois fois par année. Ne pas appliquer plus de 0,30 kilogramme d'insecticide Carbine™ par hectare (0,15 kilogramme de p.a. par hectare), par application. Ne pas appliquer plus de 0,60 kilogramme d'insecticide Carbine™ par hectare (0,30 kilogramme de p.a. par hectare), par année.			

Fourrage, paille et foin de plantes autres que les graminées (DAAR de 7 jours)

Luzerne; trèfle et mélilot (*Trifolium* spp., *Melilotus* spp.); lespédèze; lupin; sainfoin; lotier; vesce; coronille bigarrée; astragale.

RAVAGEURS	DOSE D'APPLICATION		COMMENTAIRES
	Kilogrammes d'insecticide Carbine™ par hectare	Kilogrammes de principe actif par hectare	

Pucerons	0,12 à 0,16	0,06 à 0,08	Augmenter les taux restant dans cette fourchette en cas d'infestation plus forte par les insectes nuisibles et/ou de feuillage dense des plantes.
Punaise terne	0,20 (3 applications) ou 0,30 (2 applications)	0,10 (3 applications) ou 0,15 (2 applications)	
Le feuillage des plants doit être complètement couvert pour une suppression optimale. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture. Utiliser un minimum de 94 litres d'eau par hectare lors de l'application par voie terrestre ou un minimum de 45 litres d'eau par hectare lors d'une application par voie aérienne. Lorsque le feuillage des plantes est dense, le volume de pulvérisation doit être augmenté. Appliquer avant que les populations n'atteignent les seuils économiques d'intervention ou lorsque les populations commencent à augmenter, mais avant que des populations dommageables ne soient établies. Faire des dépistages aux champs et traiter de nouveau si nécessaire. Les applications doivent être espacées d'au moins 7 jours. Ne pas appliquer plus de trois fois par année. Ne pas appliquer plus de 0,30 kilogramme d'insecticide Carbine™ par hectare (0,15 kilogramme de p.a. par hectare) par application. Ne pas appliquer plus de 0,60 kilogramme d'insecticide Carbine™ par hectare (0,30 kilogramme de p.a. par hectare) par année.			

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que ISK Biosciences Corporation dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, ISK Biosciences Corporation n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et (ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

Luzerne cultivée pour la production de semences (DAAR de 7 jours)

ORGANISMES NUISIBLES	DOSE D'APPLICATION		COMMENTAIRES
	Kilogrammes d'insecticide Carbine™ par hectare	Kilogrammes de principe actif par hectare	
Pucerons	0,12 à 0,16 Maximum	0,06 à 0,08 Maximum	Augmenter les taux restant dans cette fourchette en cas d'infestation plus forte par les insectes
Punaise terne	0,20 (3 applications) ou 0,30	0,10 (3 applications) ou Maximum	

	Maximum (2 applications)	0,15 (2 applications)	nuisibles et/ou de feuillage dense des plantes
Pour une suppression optimale, il est essentiel que le feuillage des plantes soit entièrement recouvert. Appliquer le produit avec un volume d'eau suffisamment important pour assurer une bonne couverture; utiliser un minimum de 100 litres par hectare lorsque le produit est appliqué par voie terrestre ou un minimum de 45 litres d'eau par hectare lors d'une application par voie aérienne. Les volumes de pulvérisation doivent être augmentés lorsque le feuillage est dense. Appliquer avant que les populations n'atteignent les seuils économiques d'intervention ou lorsque les populations commencent à augmenter, mais avant que des populations dommageables ne soient établies. Faire des dépistages aux champs et traiter de nouveau si nécessaire. Les applications doivent être espacées d'au moins sept jours. Ne pas appliquer plus de trois fois par année Ne pas appliquer plus de 0,30 kilogramme d'insecticide Carbine™ par hectare (0,15 kilogramme de p.a. par hectare) par application. Ne pas appliquer plus de 0,60 kilogramme d'insecticide Carbine™ par hectare (0,30 kilogramme de p.a. par hectare) par année. Ne pas utiliser de semences ou de fourrage traité pour la consommation humaine ou animale.			

Graines et gousses de légumineuses (sauf le soja) (DAAR de 7 jours)

Haricot (*Lupinus spp.*) (y compris le lupin-grain, le lupin doux, le lupin blanc et le lupin blanc doux). Haricot (*Phaseolus spp.*) (y compris le haricot de grande culture, le haricot commun, le haricot de Lima, le petit haricot blanc, le haricot pinto, le haricot d'Espagne, le haricot vert, le haricot tépary et le haricot jaune); dolique (*Vigna spp.*) (y compris l'adzuki, le dolique asperge, le dolique à œil noir, le dolique mongette, le haricot papillon, le haricot mungo, le pois zombi et le haricot mungo noir), gourgane, (fève des marais) (*Vicia faba*), pois chiche (*Cicer arietinum*), guar (*Cyamopsis tetragonoloba*), le pois sabre (*Canavalia ensiformis*), dolique d'Égypte (*Lablab purpureus*), lentille (*Lens esculenta*), pois (*Pisum spp.*) (y compris le pois nain, le pois à gousse comestible, le petit pois anglais, le pois des champs, le petit pois de jardin, le petit pois vert, le pois mange-tout et le pois sugar snap), pois cajan (*Cajanus cajan*), le pois sabre (*Canavalia gladiata*).

RAVAGEURS	TAUX D'APPLICATION		COMMENTAIRES
	Kilogrammes Insecticide Carbine™ par hectare	Kilogrammes de principe actif par hectare	
Pucerons	0,12 à 0,16	0,06 à 0,08	Appliquer avant que les populations de pucerons n'atteignent les seuils économiques d'intervention ou lorsque les populations commencent à augmenter, mais avant que des populations dommageables ne soient

			établies. Faire des dépistages aux champs et traiter de nouveau si nécessaire. Lorsque le feuillage des plantes est dense ou que l'infestation par les insectes nuisibles est forte, le volume de pulvérisation doit être augmenté restant dans cette fourchette.
Réduit le nombre de punaises, y compris la punaise terne	0,20	0,10	Appliquer dès l'apparition des punaises dans le champ, et avant que les populations n'atteignent des niveaux élevés. L'insecticide Carbine™ empêchera les punaises de se nourrir rapidement, mais plusieurs jours peuvent être nécessaires pour observer une réduction du nombre de punaises. Renouveler l'application lorsque la présence de nouveaux insectes est détectée.
Le feuillage des plants doit être complètement couvert pour une suppression optimale. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture; utiliser au minimum 94 litres par hectare lors d'une application par voie terrestre ou un minimum de 45 litres d'eau par hectare lors d'une application par voie aérienne. Lorsque le feuillage des plantes est dense, le volume de pulvérisation doit être augmenté. Les applications doivent être espacées d'au moins 7 jours. Ne pas appliquer plus de trois fois par année. Pour applications aux fins de supprimer des pucerons : Ne pas appliquer plus de 0,16 kilogramme par hectares d'insecticide Carbine™ (0,08 kilogramme de p.a. par hectare) par application (jusqu'à 3 applications par année). Pour les applications aux fins de réduction des punaises : Ne pas appliquer plus de 0,20 kilogramme par hectare d'insecticide Carbine™ (0,10 kilogramme de p.a. par hectare) par application (jusqu'à 3 applications par année).			

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Carbine™ est une marque de commerce d'Ishihara Sangyo Kaisha, Ltée